

Bibliothèque municipale

Décision n° 2022-331

Objet : Contrat de prestation de services avec la maison d'édition *Les éditions du Ricochet*

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22,

Vu le code de la commande publique, notamment son article R.2122-8,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

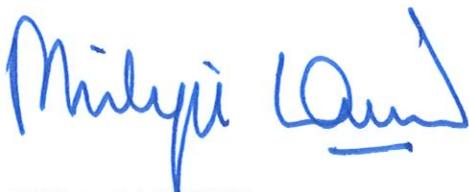
Considérant les actions mises en œuvre par la Ville en vue de favoriser le respect des droits de la femme sur le territoire,

Considérant l'intérêt de la maison d'édition *Les éditions du Ricochet* pour la population sceenne et pour l'animation sur la commune,

DECIDE d'approuver le contrat de prestation de services à passer avec la maison d'édition *Les éditions du Ricochet* dont le siège social est situé au 604 ancien chemin d'Aups à Tourtour (83690) à titre onéreux au prix de 96,00 € TTC pour la période du 14 février au 14 mars 2023.

DECIDE de le signer.

Fait à Sceaux, le 26 décembre 2022



Philippe LAURENT

